

“ fin, elle réclame les prières et les intercessions de la Bienheureuse Vierge Marie, de Saint Michel Archange, de Saint Jean-Baptiste et de Saint Jean l'Évangéliste, ses patrons, et celles de tous les Saints et Saintes du Paradis.

“ Secondement, elle désire, veut et entend, qu'après son décès, son corps soit inhumé dans la chapelle de la Congrégation des dites filles de Notre-Dame, à côté du sépulcre de défunt Jacques LeBer, écuyer, son père : en la manière et ainsi qu'il sera jugé à propos, pour la pompe funèbre, par l'exécuteur du présent testament, pour lequel elle nomme la personne de M. Charles Lemoyne, Baron de Longueil, gouverneur de Montréal, qu'elle prie de vouloir faire exécuter et accomplir sans en rien omettre.

“ JEANNE LEBER.”